



La Directrice
Le Directeur
de l'école

Inspection
Académique des
Bouches-du-Rhône

Secrétariat
Général

à

Madame,
Monsieur,
Monsieur et Madame

Marseille, le 17 décembre 2009

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1

Madame, Monsieur.

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a décidé la mise en place des heures de soutien, appelées aussi « aide personnalisée », organisées en dehors des 6 heures de classe, sur la base du volontariat des parents.

Refusant l'esprit et les modalités du dispositif, je mets en place des ateliers éducatifs du midi. (cf. projet atelier éducatif du midi)

Vos enfants peuvent bénéficier de cette action.

En fonction des inscriptions qui s'effectueront à la semaine, si votre enfant s'est inscrit, il participera à ce temps les jours suivants aux horaires indiqués

Jours : lundi mardi jeudi

Horaires : 11h30 12h10

Je vous remercie de bien vouloir me retourner votre autorisation à l'aide du coupon réponse ci-dessous dans les meilleurs délais. Je vous rappelle qu'il n'y a aucun caractère d'obligation, que ce soit dans ce cadre ou dans celui de l'aide personnalisée/soutien mis en place par le ministère.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le professeur des écoles / Classe de cycle 2, 3ème année
Erwan Redon

RÉPONSE DES PARENTS

Je soussigné(e), Madame, Monsieur.....
agissant en tant que responsable de l'élève :
classe :

- Autorise mon enfant à participer aux heures d'ateliers éducatif du midi organisées par l'enseignant
- N'autorise pas mon enfant à participer aux ateliers éducatifs du midi.

Fait à, le
(Date et signature des parents)